

Relation Tunisie / UE

Les relations entre la Tunisie et l'Union Européenne

☒ De par la proximité géographique et l'Histoire, les relations culturelles et commerciales entre la Tunisie et l'Europe sont très anciennes. Le premier accord commercial entre la Communauté économique européenne (CEE) et la Tunisie date de 1969. Il a été suivi par un accord de coopération en 1976.

En 1995, la Tunisie a été le premier pays du sud de la Méditerranée à signer un **Accord d'Association** avec l'UE. Cet Accord entré en vigueur en mars 1998 a instauré une zone de libre échange et, donc, l'élimination des tarifs douaniers, mais uniquement pour le commerce des produits industriels manufacturés. Les produits industriels tunisiens, de ce fait, sont exportés vers l'UE à droit de douane nul (et réciproquement).

Soulignons que **l'application du démantèlement tarifaire en vertu de cet accord a été étalée sur 12 ans (1996-2008)** et que les entreprises industrielles tunisiennes ont bénéficié de mesures d'accompagnement et de mise à niveau, au titre du programme MEDA (1995-2006) et de l'instrument européen de Voisinage et de Partenariat (à partir de 2007). Ces mesures d'accompagnement ont concerné à la fois le niveau matériel (équipements) et immatériel (formation des ressources humaines et logiciels). **Près de 3500 entreprises tunisiennes** ont bénéficié de ces mesures pour se mettre à niveau, améliorer la qualité de leur production et leur taux d'encadrement afin de pouvoir soutenir la concurrence avec les entreprises européennes.

L'accord d'association de 1995 constitue toujours le cadre juridique de partenariat dans les domaines politiques, économiques, sociaux, scientifiques et culturels. Il s'inscrit également dans le cadre du processus de partenariat régional euro-méditerranéen de Barcelone, auquel la Tunisie participe depuis 1995 et de la nouvelle Union pour la Méditerranée (UpM).

L'Accord d'Association régissant les relations bilatérales entre l'UE et la Tunisie a institué des mécanismes de suivi :

- un Conseil d'association (en principe, une réunion annuelle au niveau ministériel);

- un Comité d'association (comité composé de fonctionnaires, chargé de la gestion de l'accord).

Des sous-comités et des groupes de travail mixtes ont été institués dans les domaines concernés par l'accord.

Depuis 2011, suite aux changements politiques survenus en Tunisie, l'Union européenne a augmenté son assistance au pays pour accompagner sa transition démocratique. La Tunisie a, depuis, obtenu le **statut de partenaire privilégié en novembre 2012**.

Ces relations effectivement privilégiées sont appelées à se consolider davantage. Des négociations pour un futur **Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA)** ont été lancées le 13 octobre 2015 lors de la visite à Tunis de la Commissaire européenne au commerce, Mme Cecilia Malmström.

Des échanges de 20 milliards d'Euros en 2014

L'Union européenne est le premier partenaire commercial de la Tunisie.

En effet, plus de la moitié des échanges commerciaux de la Tunisie avec le reste du monde se fait avec l'UE (63,4%).

-  En 2015, les exportations vers l'UE ont représenté 74,5% du total des exportations tunisiennes et 55,7 % du total des importations.
- La France, l'Italie et l'Allemagne absorbent à elles seules 78,1% des exportations tunisiennes vers l'UE et 58,2% du total des exportations tunisiennes.
- Pour 2015, les exportations tunisiennes ont enregistré une légère diminution de 2,5% par rapport à 2014. Les importations en provenance de l'Union européenne, elles, ont décliné légèrement de 0,7%.
- Le montant total approximatif des échanges commerciaux avec l'UE pour 2015 est évalué à 19,5 milliards d'Euros (près de 42,7 milliards de TND).
- Pour le premier trimestre 2016, les exportations tunisiennes vers l'Europe ont représenté 73,9% du total des exportations (Source : [Ministère tunisien du Commerce](#)).
- L'Europe est également le premier investisseur étranger dans le pays avec plus de 3000 entreprises à participation majoritaire européenne générant plus de 315 mille emplois. Ces investissements directs étrangers (IDE) représentent 49% du total des IDE (Source : [Institut National de la Statistique](#)).